

Le MoDem accablé par la justice

COMME si la mémorable déculottée du MoDem ne suffisait pas, le parti de Bayrou a subi un autre revers, moins grave il est vrai, devant le tribunal de Bordeaux. Le porte-parole de la liste orange en Aquitaine, Joan Taris, poursuivait « Le Canard » en diffamation. Il nous reprochait d'avoir raconté qu'il avait été défrayé par la mutuelle Vittavi, dont il est un des dirigeants, alors qu'il effectuait une mission politique pour le compte du député MoDem de Mayotte dont il est attaché parlementaire. Mélange des genres vigoureusement contesté. Las : le tribunal écrit que *« la combinaison de déplacement politique et de frais réglés par la mutuelle est établie, et pose en soi un problème »*.

Au cours de l'audience, le 14 mars, le parquet a même envisagé de s'y intéresser de plus près... Les juges estiment finalement que *« les éléments tangibles sur lesquels s'est fondé le journaliste écartent toute légèreté blâmable »* et, après avoir constaté la bonne foi du « Canard », déboutent Joan Taris.

Ce jeune talent du MoDem allie rigueur comptable, finesse juridique et sens politique.